

Compte-rendu de réunion publique

Assainissement collectif

Présents :

Messieurs et Mesdames Vion, Vivien et Brenas

Madame Davoust, Gouin, Lepineau, Bourgault, Roselyne

Messieurs Bamas, Bleuse, Bourdon, Dubois, Christian, Dussaux, Hamery, Frary

Membres du Conseil :

Jean-Michel Vallée (Adjoint), Thierry Lecerf, Edith Leroy, Valérie Dufour, Yannick Lebedel, Robert Hind

Le Maire remercie tous les participants à la réunion ainsi que Monsieur Boutet, Directeur du Bureau d'études SA2E pour sa venue.

Présentation du projet :

Le dossier de l'assainissement collectif est un travail de longue haleine qui a connu des rebondissements réglementaires dues aux nouvelles contraintes Natura 2000 et arrêté de préservation de biotope sur le bassin versant du Guiel. Mais le Maire précise que le dossier semble enfin avoir trouvé une solution technique répondant à chacune de ces contraintes et laisse la parole à Monsieur Boutet pour une présentation technique.

Monsieur Boutet fait un exposé précis du réseau à développer dans le bourg afin de collecter le maximum de maisons sans perdre de vue la rentabilité du mètre linéaire de canalisation à installer.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- 46 branchements existants,
- 10 branchements futurs (5 ans) pour l'éco-quartier
- 1065 ml de réseau gravitaire sous voirie, chemin et herbage dont 155 ml pour l'éco-quartier
- 1 poste de refoulement,
- 480 ml de conduite de refoulement.

Monsieur Boutet présente ensuite la solution retenue pour la station d'épuration (STEP) considérant la contrainte supplémentaire (en plus de toutes celles imposées par la police de l'eau) que la municipalité voulait quelque chose qui puisse se fondre dans le paysage.

Une station roseau est donc la solution retenue.



Ensuite, Monsieur Boutet présente le montant des travaux à réaliser.

Travaux réseaux de collecte	285.574 €
Travaux postes de refoulement	30.150 €
Total intermédiaire	315.724 €
Maitrise d'œuvre (5,01%)	15.817 €
Contrôles externes	8.655 €

Raccordements divers sur le poste de refoulement	3.000 €
Etude topographique HYDROPLAN	1.207 €
Frais annonces légales	750 €
TOTAL PRESTATIONS ANNEXES	29.429 €

La construction du réseau pour 56 branchements au total est de 345.150 € soit un cout de branchement de 6.163 € ce qui est dans la bonne moyenne d'après les services du Conseil Général.

Le Maire précise que les premières estimations qui avaient été faites en 2003 donnaient une moyenne supérieure à 9.000 € le branchement.

Au réseau, il faut bien sûr ajouter la STEP pour un coût total de : 173.900 €.

Travaux station d'épuration filtres à roseaux 2 étages 160 EH	136.458 €
Travaux traitement tertiaire	8.654 €
Divers et imprévus (5%)	7.255 €
Total intermédiaire	152.367 €
TOTAL PRESTATIONS ANNEXES	21.530€

Le budget total de l'assainissement collectif s'établit donc à **521.000 €**.

En plus de l'investissement initial, il faut bien sûr ajouter le fonctionnement de la station. La solution retenue d'une station roseaux minimise ces coûts de fonctionnement pour éviter un impact trop fort sur le prix de revient du m3 d'eau.

Montant en €HT/an			
1 poste de refoulement	1 000 €	réseaux gravitaire	276 €
station d'épuration	3 400 €	TOTAL ANNUEL	4 676 €

Enfin, Monsieur Boutet aborde les moyens de financement et l'impact sur les contributions des usagers.

Fort heureusement, nous avons encore le droit à des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau ainsi qu'à des prêts à taux 0 :

MONTANT DES SUBVENTIONS RESEAUX DE L'AGENCE DE L'EAU (30%)	103 546,13
MONTANT DES SUBVENTIONS RESEAUX DU CONSEIL GENERAL (30%)	103 546,13
MONTANT DES SUBVENTIONS STEP DE AESN (35%)	62 841,70
MONTANT DES SUBVENTIONS STEP DU CONSEIL GENERAL 50 (35%)	46 480,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	316 413,96

MONTANT DU PRÊT AGENCE DE L'EAU DE 20% DU MONTANT TRANSFERT ou STEP SUR 20 ANS	35 909,54
MONTANT DU PRÊT AGENCE DE L'EAU DE 15% DU MONTANT RESEAUX SUR 15 ANS	51 773,07
TOTAL DES PRETS AGENCE	87 682,61

Le Maire précise que les taux de subvention tels que ci-dessus ne sont plus garantis à partir de 2013 et qu'il est par conséquent urgent de faire valider le dossier de la commune de Heugon cette fin d'année.

Le Maire rappelle que l'assainissement collectif est un budget annexe au budget général et qu'il doit s'autofinancer avec les seuls usagers du service. Plusieurs simulations ont été faites entre taxe de raccordement, contribution annuelle, part fixe de l'abonnement,...

Il est retenu en première simulation :

- Taxe de raccordement : 500 € pour les maisons actuelles et 1000€ pour les futures habitations (neuves ou réhabilitation)
- Part abonnement fixe : 200 €
- Contribution : 2.500 € annuelle dans la mesure où les textes réglementaires nous y autorisent
- Coût du m3 d'eau sale à 3.45 € HT

Le Maire précise que le budget actuel est une simulation avec les hypothèses prises d'un emprunt sur 30 ans à 5%.

La part fixe un peu élevée permet de faire contribuer les résidences secondaires et les logements vacants pour ne pas avoir à tout financer par la consommation.

Monsieur Boutet précise que le problème de Heugon est sa très faible consommation d'eau : 1.500 m3 par an pour 46 habitations. La moyenne nationale est de 80m3 pour un couple et 120m3 avec enfants.

Lorsque Heugon aura retrouvé des habitants dans le centre bourg, le prix de l'eau baissera.

Questions/réponses :

- Cela va-t-il augmenter les impôts locaux -> Non puisqu'il s'agit d'un budget annexe. Les frais ne s'imputent donc pas sur les taxes locales.
- Quel taux de TVA s'applique -> 7%
- Est-ce en plus du prix de l'eau potable -> oui ce coût ne comprend pas le prix de l'eau en elle-même qui nous est fournie par le syndicat d'eau de la Trigardière.
- Date des travaux -> le planning a été fait en considérant qu'il n'y aurait pas d'autre surprise donc les travaux à cause des contraintes environnementales (remontée de nappe et zone humide) doivent se tenir en été 2013. Ils sont programmés pour durer 2 mois.
- Les travaux de Monnai ont duré plus longtemps -> oui mais ils ont eu des problèmes de météo.
- Si la maison est vendue -> Le Maire rappelle que les nouvelles règles datant de Juillet 2012 sont simples : le nouvel acheteur a 1 an pour se mettre aux normes.
- La commune peut-elle prendre à sa charge les frais de raccordement individuel -> non c'est impossible
- Quelques habitants soulignent que la mise aux normes est quasi impossible pour certaines maisons -> Effectivement, le rapport SPANC établit pour chaque habitation en 2008 montre bien la difficulté du bourg pour pouvoir être assaini en individuel Déjà en 2003, les études conduites concluaient par la nécessité d'un investissement collectif. Monsieur Boutet précise que seules deux maisons dans le bourg sont aux normes. Toutes les autres sont au mieux non conformes au pire avec des risques sanitaires et environnementaux. Pour ces dernières les travaux auraient déjà dus être réalisés au risque d'une amende.
- Peut-on augmenter les abonnements fixes -> Des simulations sont réalisées en direct par Monsieur Boutet considérant toutefois que la part fixe de l'abonnement ne peut pas excéder 40 % d'une facture de 120m³ d'eau soit dans notre cas 240 €. Les exemples démontrent qu'il n'est pas rentable d'augmenter à plus de 200 € la part fixe.
- Si les habitants ne peuvent pas payer -> Le Maire précise que les emprunts seront à rembourser quoi qu'il se passe. Le Conseil est conscient que pour 2/3 cas particuliers la facture pourra être assez élevée. Le Maire a demandé quelles étaient les possibilités pour une commune d'intervenir financièrement et ponctuellement comme par exemple mettre en place un tarif dégressif ou une subvention exceptionnelle. Nous sommes en attente de réponse de la préfecture.
- Quel est le prix moyen d'un raccordement -> Il est très difficile de donner un prix moyen d'après Monsieur Boutet. Il est possible de réaliser ses branchements soit même dans la mesure où les travaux sont règlementaires. Ils sont de toute façon systématiquement contrôlés par les services de l'état.
- Possibilité de passer sur des terrains privés -> Dans le cadre d'une création de réseau, il vaut mieux éviter toutes servitudes entre voisins source d'éventuelles difficultés ultérieures.

- Des cas particuliers sont étudiés avec les maisons de mesdames et messieurs Lépineau ,
Gouin, Davoust, Bourdon, Bamas, Dubois, Bleuze,...

Monsieur Hamery demande à ce que un des hangars du bourg puisse bénéficier d'un raccordement -
> Le Maire donne son accord immédiat à ajouter un branchement.

Conclusion

Le Maire et les Conseillers précisent qu'effectivement cet investissement est loin d'être neutre pour chacun d'entre nous. Les sommes engagées sont importantes malgré des niveaux de subvention encore respectables.

Notre quote-part d'investissement à financer en plus des subventions et prêt à taux 0 est de 97.000€. A cela s'ajoute le fonctionnement qui, dans la solution technique retenue est le plus faible possible.

Il faut ajouter que quelle que soit la solution retenue, il faudra à court terme que les maisons soient toutes aux normes. Le prix d'un assainissement individuel sans contrainte spécifique coute en moyenne 7.000 €.

Pour le Conseil, cet investissement est le seul à permettre au bourg de se redynamiser, à permettre aux propriétaires de ne pas perdre leur capital foncier et aux locataires d'avoir un confort de fonctionnement moderne.

La majorité des présents répond favorablement au projet. Il n'y a pas d'opposant au projet qui se soit exprimé. Une personne est réservée quant à sa facture annuelle d'eau.

